



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 mai 2021

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 24 mai 2021, s'est tenu le 28 mai à 18h37 à l'Espace de Rencontres et de Loisirs dans le respect des règles sanitaires.

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, BRASSAC Philippe, GAUDRY Mireille, GRANJON Damien, LEDERMAN Michel, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, TOURATIER Elodie.

Procurations : AVIET Thierry à MATHYS Rose-Marie
MORLAND Laure à TOURATIER Elodie
RODRIGUES Philippe à ADAM Bernard

Secrétaire de séance : TOURATIER Elodie

La séance est ouverte à 18h37

1) Loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) :

Le Maire informe le Conseil municipal que lors du Conseil communautaire du 29 mars 2021 les élus ont souhaité prendre la compétence mobilité conformément à la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2019.

A l'issue de cette délibération, les conseils municipaux doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette prise de compétence.

Le Maire donne la parole à Michel LEDERMAN afin de préciser les enjeux de cette décision.

Il indique qu'il ne s'agit pas de prendre à sa charge les services de transports (scolaires, transport public...) assurés par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de ses compétences, mais plutôt d'être en complémentarité pour des liaisons intra-communautaires (liaisons douces par exemple).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision du Conseil communautaire.

2) Compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme

Le Maire expose que les communautés de communes et d'agglomération pourraient exercer de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale », à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent (minorité de blocage).

Sans changement de loi, ce transfert de compétences sera effectif en 2026.

Il indique que la communauté de communes n'est pas en mesure actuellement de prendre la compétence PLUI et qu'une réflexion devra être menée dans les années à venir pour préparer 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas transférer la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes « Norge et Tille ».

3) Installation de lampadaires : devis SICECO

Afin de compléter l'équipement du village au bout de la rue de Ruffey, côté Ruffey-lès-Echirey, il est souhaitable d'implanter 4 nouveaux lampadaires (l'un des mas devrait porter une future caméra de surveillance et être de forme hexagonale afin d'augmenter sa rigidité).

Le Maire présente le coût des travaux estimé par le SICECO à 16 135.81 € HT. La subvention du SICECO est de 6 340.74 € et le solde à la charge de la commune est de 9 795.71 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette installation.

4) Fête de la Musique.

Sous réserve des conditions sanitaires, une première fête de la musique sera organisée par la municipalité le 21 juin sur le terrain de la Cure.

La première partie sera occupée par l'Ecole de musique Norge et Tille. La deuxième partie sera assurée par le groupe vocal « Chantons ensemble ».

Un Food Truck sera présent et une buvette sera organisée.

Mireille GAUDRY, Vice-Présidente de la commission des fêtes présente l'organisation de la soirée et propose les tarifs suivants pour les boissons :

- bières (33cl) : 3 €
- jus de fruits et sodas : 2 €
- eau : 1 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces tarifs.

Informations et questions diverses

- Lors de la tempête «Alex», la commune de Bellefond a fait don de 3000 € à destination des communes sinistrées des Alpes maritimes.
Le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de l'association des Maires des Alpes maritimes, au nom des 48 communes sinistrées.
- Le permis de construire pour la restauration de la grange, 4 rue de Ruffey, devrait être validé dans les jours à venir.
- Le Maire indique que, outre le Projet de territoire, actuellement en construction à la Communauté de communes un Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) devrait être signé avec l'Etat avant la fin juin.
Des précisions devraient être apportées prochainement à ce sujet.
- Rose-Marie MATHYS indique que, pour les élections des 20 et 27 mars, les deux bureaux de vote (un pour les élections régionales et un pour les élections départementales) seront installés aux deux extrémités de l'Espace de Rencontres et de Loisirs.
Il convient désormais de constituer les différentes équipes que assureront les permanences tous au lors de la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

